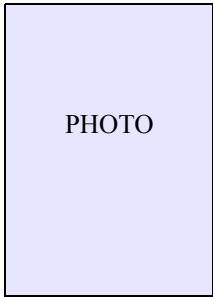




PREPA MEDECINE et PHARMACIE 2010 / 2011



Institut de Préparation aux Concours et
Etudes Supérieures BREST

FICHE D'INSCRIPTION

Inscription (bachelier) Pré-inscription (non bacheliers)
 Doublant IDPCES BREST

SPECIALITES ENVISAGEES MEDECINE ODONTOLOGIE MAÏEUTIQUE PHARMACIE

Pour notre information, comment avez-vous connu l'IDPCES BREST :

NOM Prénom : Date de naissance :/...../.....

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

Tél : Tél mobile e-mail :

PROFESSIONS DES PARENTS : Père/Mère.....

Elèves mineurs NOM du parent responsable..... tél :

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

SITUATION 2009 - 2010

Lycéen(e), Établissement..... Classe.....

Nom du professeur principal.....

Étudiant(e) PCEM1, PLACE au concours 2010

Doublant(e) PCEM1, PLACE au concours 2009

SESSIONS de formation	Montant	
STAGE PRE-RENTREE		Joindre la Fiche détaillée et pour chaque session : le règlement en un ou deux chèques au plus tard 15 jours avant le début des cours
1er quadrimestre (à partir du 20/09/2010)		<i>Indiquer au dos les dates de dépôt: Règlement en un chèque : dépôt au début des cours</i>
2ème quadrimestre (à partir du 24/01/2011)		<i>Règlement en deux chèques : un dépôt au début des cours, un dépôt en milieu de formation.</i>

Fait à : le :

Signature :

LA DIRECTION:

DATE:

Le stagiaire ou son représentant légal (pour les mineurs),
mention manuscrite « lu et approuvé » et signature

**A retourner signé à l'adresse suivante : IDPCES BREST 1 bis rue Bossuet 29200 BREST
accompagné de la fiche détaillée et des règlements**

**Aucun frais n'est conservé par l'IDPCES BREST en cas d'échec au baccalauréat ou de réussite à un concours
passé avant le début de la formation commençant au plus tôt le 01 août 2009**

Toute inscription tardive sera prise en compte dans la limite des places disponibles

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 La présente convention règle les rapports entre l'élève, l'organisme accueillant l'élève au cours d'un stage professionnel et l'organisme de formation.

ARTICLE 2 Pendant le déroulement de l'action de formation dans les locaux de l'organisme de formation, les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement. Le responsable de l'organisme de formation est habilité à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3 L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire recours contre lui, de reporter un ou plusieurs cours qui ne pourrai(en)t avoir lieu en raison de l'absence d'un enseignant.

ARTICLE 4 La formation sera sanctionnée par une attestation de formation précisant la nature, la durée et l'objet, les dates.

ARTICLE 5 En application de l'article 1384 du Code Civil, l'organisme accueillant l'élève couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus, de son fait soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa Compagnie des conditions nouvelles créées par l'action de formation. De même, le responsable de l'organisme de formation couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus par les élèves, du fait de leur présence dans les locaux de l'organisme de formation ou de l'organisme accueillant l'élève.

ARTICLE 6 Les stages professionnels étant effectués dans le cadre du volontariat (non rémunérés) et non dans le cadre d'une formation diplômante, ceux-ci ne sont donc pas obligatoires, bien que fortement conseillés. En conséquence, il revient à l'organisme accueillant l'élève d'acquitter l'ensemble des cotisations patronales de Sécurité sociale sur une assiette forfaitaire équivalente à 25% du SMIC soit 320 euros pour un mois (valeur de la formation professionnelle) afin de couvrir l'élève pour l'ensemble des risques de Sécurité Sociale. En cas de mois incomplet, l'assiette mensuelle est fractionnée par l'application de la règle des trentièmes.

ARTICLE 7 Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'élève peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas d'annulation, dans les 10 jours suivant la signature du contrat et avant le commencement de la formation, l'IDPCES BREST conservera les frais de dossier. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il ne devra à l'IDPCES BREST que la valeur proportionnelle des cours (calculés après déduction du droit d'inscription) jusqu'à la date de réception de la lettre. La réussite à un concours d'admission dans une École durant le temps de formation préparatoire, ne libère pas l'élève de ses droits et obligations. Les motifs sérieux et légitimes à l'appui desquels l'élève peut résilier la présente convention et acceptés par l'IDPCES BREST sont limitativement énoncés ci-après:

- Décès de l'élève,
- Maladie grave de l'élève, avec incapacité temporaire de plus de 90 jours, ou invalidité absolue et définitive de l'élève.

Hormis les hypothèses susvisées, toute résiliation à l'initiative de l'élève ne constitue pas de dispense de paiement ni un motif de remboursement des sommes réglées. Il s'ensuit que la totalité de la somme convenue initialement devra être payée.

ARTICLE 8 Les méthodes pédagogiques sont celles de l'IDPCES BREST. Elles peuvent faire l'objet d'une concertation avec le co-contractant. Sauf disposition contraire explicitement prévue, les livres, les programmes et tous les documents réalisés ou publiés pour cette préparation, sont la propriété de l'IDPCES BREST.

ARTICLE 9 Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Toutes les inscriptions sont indépendantes et peuvent être prises au début de chaque quadrimestre

Pour les triplants (inscrits ou non à l'IDPCES BREST en 2009-2010) remise supplémentaire, nous consulter

NOM Prénom :

Signature:

Pré-rentrée

STAGES

STAGES de PRERENTREE Stage primant(e) SP – Stage doublant(e) SD		Nombre de semaines	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
SP1 et SD1	du 23/08 au 27/08	1	30h + 4h concours	420 €	
SP2 et SD2	du 16/08 au 27/08	2	48h + 4h concours	620 €	
SP3 et SD3	du 16/08 au 31/08	2,5	60h + 6h concours	765 €	

1er Quadrimestre

COLLES

UE : UNITES D'ENSEIGNEMENT	disciplines concernées	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
UE 1	<i>Chimie Biochimie</i>	4	3h	12h	210 €	
UE 2	<i>Biologie</i>	4	2h	8h	140 €	
UE 3 1ère partie + UE 4	<i>Biophysique Biostatistiques</i>	4	3h	12h	210 €	
Concours blancs					50 €	
Forfait COLLES + CONCOURS BLANCS					560 €	

Option PERFECTIONNEMENT

UE : UNITES D'ENSEIGNEMENT	disciplines concernées	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
UE 1	<i>Chimie Biochimie</i>	6	2h	12h	200 €	
UE 3 1ère partie + UE 4	<i>Biophysique Biostatistiques</i>	6	2h	12h	200 €	

Option Colles renforcées (colles 1 samedi sur 2)

UE : UNITES D'ENSEIGNEMENT	disciplines concernées	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
UE 1	<i>Chimie Biochimie</i>	2	3h	6h	105 €	
UE 2	<i>Biologie</i>	2	2h	4h	70 €	
UE 3 1ère partie + UE 4	<i>Biophysique Biostatistiques</i>	2	3h	6h	105 €	

TOTAL 1er quadrimestre

2ème Quadrimestre

COLLES

UE : UNITES D'ENSEIGNEMENT	disciplines concernées	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
UE 3 2ème partie	<i>Biophysique</i>	2	3h	6h	105 €	
UE 5	<i>Anatomie</i>	2	2h	4h	70 €	
UE 6	<i>Pharmacologie</i>	2	2h	4h	70 €	
UE 7	<i>Techniques d'expression</i>	4	2h	8h	180 €	
	+ 4 devoirs corrigés					
	<i>Sciences humaines et sociales</i>	6	2h	12h	270 €	
Concours blancs					50 €	
Forfait COLLES + CONCOURS BLANCS					695 €	

Option PERFECTIONNEMENT

UE : UNITES D'ENSEIGNEMENT	disciplines concernées	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
UE 3 2ème partie	<i>Biophysique</i>	2	2h	4h	70 €	

Option Colles renforcées (colles 1 samedi sur 3)

UE : UNITES D'ENSEIGNEMENT	disciplines concernées	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
UE 3 2ème partie	<i>Biophysique</i>	2	3h	6h	105 €	
UE 5	<i>Anatomie</i>	2	2h	4h	70 €	

UE spécifique

thèmes	Sf	Méd	Den	Pha	Nombre de séances	Durée des séances	Volume horaire	Tarifs	Formules choisies
<i>Unité foetoplacentaire</i>	X				1	2h	2h	40 €	
<i>Anatomie du petit bassin chez la femme</i>	X	X			1	2h	2h	40 €	
<i>Méthodes d'étude et d'analyse du génome</i>	X	X		X	1	2h	2h	40 €	
<i>Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein</i>	X	X			1	2h	2h	40 €	
<i>Anatomie tête et cou</i>		X	X		1	2h	2h	40 €	
<i>Morphogénèse cranofaciale</i>			X		1	2h	2h	40 €	
<i>Dents et milieu buccal</i>			X		1	2h	2h	40 €	
<i>Physiologie orofaciale</i>			X		1	2h	2h	40 €	
<i>Bases chimiques du médicament</i>				X	2	2h	4h	80 €	
<i>Les médicaments et autres produits de santé</i>				X	1	2h	2h	40 €	

TOTAL 2ème quadrimestre